



The Rapport du Réseau des conseillers juridiques de la Communion anglicane à l'ACC 2023

La mission de l'Église est réalisée par des structures ordonnées qui lui sont propres et se déroule sur des territoires régis par des systèmes juridiques civiques divers. En tout lieu, des conseils juridiques de haute qualité facilitent chaque dimension de la mission.

Le Réseau des conseillers juridiques a été créé en 2002 à la suite d'une résolution de l'ACC-12 visant à produire une déclaration conjointe sur les principes canoniques et à examiner les problèmes juridiques communs. Il a publié en 2008 le document intitulé *The Principles of Canon Law Common to the Churches of the Anglican Communion* (« Les Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane »).

Plus récemment, ce document est tombé en désuétude et le travail de révision des Principes pour 2022 a été mené conjointement par le Centre for Law and Religion (Centre pour le droit et la religion de Cardiff), l'Ecclesiastical Law Society (Société de droit ecclésiastique) et l'ACO. Un rapport sur ce processus de révision, présenté au comité permanent de l'ACC, est présenté ci-dessous.

Les membres sont encouragés à examiner la version révisée des [Principles of Canon Law](#) (« Principes de droit canonique »).

L'avenir

La nécessité d'un Réseau de conseillers juridiques est plus grande que jamais, afin d'aider les provinces de la Communion à s'entraider autour des questions juridiques qui se posent. L'énergie et l'enthousiasme suscités par la révision des Principes constituent l'occasion de renouveler le réseau et de célébrer un aspect de notre unité. Les résolutions que nous proposons à l'ACC-18 reflètent cet espoir et sont inspirées des résolutions de l'ACC-12 et de l'ACC-14.

Le Conseil consultatif anglican

- Remercie le Cardiff Centre for Law and Religion, l'Ecclesiastical Law Society et toutes celles et tous ceux qui ont participé à la production de la révision 2022 des Principes, lancée lors de la Lambeth Conference 2022.
- Recommande les Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane 2022 pour étude dans chaque province.

Le Conseil consultatif anglican

- Se félicite du renouvellement du Réseau des conseillers juridiques anglicans.
- Encourage le Réseau à étudier les Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane.
- Invite le Réseau à examiner les problèmes juridiques communs et les solutions possibles et à en faire rapport à l'IASCUFO et au Conseil consultatif anglican.

Respectueusement,

Le révérend Russell Dewhurst, membre du Centre for Law and Religion, université de Cardiff

Le vénérable Alan T Perry, Secrétaire général, Église anglicane du Canada

Chers/Chères membres du comité permanent de l'ACC,

Il a été convenu que les personnes impliquées dans la deuxième édition de *The Principles of Canon Law Common to the Churches of the Anglican Communion* (« Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane ») informeraient le Comité permanent du Conseil consultatif anglican du lancement et de la réception initiale des Principes révisés.

Contexte

Bien que chaque Église de la Communion anglicane soit autonome et régie par son propre système juridique, il existe des principes communs de droit canonique, qui ont été établis de manière factuelle en étudiant le droit des Églises.

Réunis à Canterbury en 2002, les Primats ont « reconnu que la loi non écrite commune aux Églises de la Communion et exprimée sous forme de principes partagés de droit canonique peut être considérée comme un cinquième “instrument d’unité” » et ont approuvé la production d’un projet de déclaration de principes. Cette décision s’est appuyée sur les travaux du professeur Norman Doe, universitaire spécialiste du droit. À la suite d’une étude approfondie et du travail d’un réseau international de conseillers juridiques, l’Anglican Communion Office (Bureau de la Communion anglicane) a publié en 2008 les *Principles of Canon Law Common to the Churches of the Anglican Communion* (« Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane »), qui ont été lancés lors de la Lambeth Conference de cette même année. En 2022, le Conseil consultatif anglican a recommandé les Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane afin qu’ils soient étudiés dans chaque province (résolution 14.20).

Depuis lors, les Principes ont été cités dans des affaires et dans des commentaires universitaires, utilisés par les provinces qui élaborent leurs propres constitutions et canons et employés au niveau œcuménique, notamment par la Commission internationale anglicane-catholique romaine (ARCIC) qui a recommandé les Principes dans sa récente publication, *Walking together on the Way* (« Marcher ensemble sur le chemin »).

La production d’une deuxième édition

Comme les Églises ont continué à légiférer, les Principes avaient besoin d’être actualisés. Les travaux pour une deuxième édition ont donc été diligentés.

La production de la deuxième édition est le fruit d’un projet conjoint supervisé par le Centre for Law and Religion de la faculté de droit et de politique de l’université de Cardiff, l’Ecclesiastical Law Society et le Conseil consultatif anglican. Le CLR a supervisé le travail de rédaction et de révision ; l’ELS a organisé les groupes de lecture initiaux et a

assuré le parrainage ; l'ACC a protégé les droits d'auteur et fourni l'expertise en matière d'édition et de composition, coordonnée par Neil Vigers.

Par le biais des groupes de lecture initiaux, du comité de révision et de la consultation des provinces, plus de soixante-dix juristes canoniques de la Communion ont été impliqués. Des contributions ont été reçues de provinces comme Aotearoa, la Nouvelle Zélande et la Polynésie, l'Australie, le Burundi, le Canada, l'Afrique centrale, Ceylan, l'Angleterre, Hong Kong, le pays de Galles, l'Afrique de l'ouest, l'Écosse, l'Afrique australe, le Soudan, les États-Unis et les Antilles.

La deuxième édition a été lancée lors de la Lambeth Conference en août 2022, organisée par la révérende Vicentia Kgabe, évêque du Lesotho au sein de l'Église anglicane d'Afrique du Sud. Les évêques présents ont exprimé un grand intérêt pour l'application des Principes à leurs diocèses et provinces. Nous remercions particulièrement l'archevêque de Canterbury de nous avoir rédigé un avant-propos.

Réception initiale de la deuxième édition

La méthodologie de la deuxième édition a fait l'objet d'une communication de Norman Doe et Russell Dewhurst, présentée au Colloque des juristes anglicans et catholiques romains spécialistes du droit canonique, réuni à Rome en octobre 2022. Les Principes sont régulièrement utilisés par l'équipe anglicane du colloque. La dimension canonique croissante de l'œcuménisme est bien servie par les Principes, qui permettent aux anglicans d'invoquer leurs bases canoniques communes.

Lors de la conférence célébrant les trente ans du master (LLM) en droit canonique de la faculté de droit de l'université de Cardiff en octobre 2022, un panel a discuté des Principes, avec notamment des interventions du révérend Christopher Hill (ARCIC) et du vénérable Alan Perry (Secrétaire général de l'Église anglicane du Canada). Lors de la même conférence, un panel dirigé par l'œcuméniste Dr Paul Goodliff a retracé l'influence des Principes sur le projet Principles of Christian Law (« Principes du droit chrétien »), présenté à la 11e Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe en août 2022. Dans le cours de master, les Principes restent au cœur de l'enseignement du droit canonique de la Communion anglicane au sens large.

La Proposed Constitution for the Catholic Church (« Proposition de constitution pour l'Église catholique »), publiée par l'Institut Wijngaards pour la recherche catholique en août 2022, « prend en compte... en particulier, les "Principes de droit canonique communs aux Églises de la Communion anglicane" officiels ».

Des articles et des critiques de la deuxième édition devraient être publiés dans les mois à venir dans l'Ecclesiastical Law Journal (Russell Dewhurst) et le Journal of Anglican Studies (Christopher Hill). Une page de ressources destinées à soutenir les Principes est disponible sur le site de l'Ecclesiastical Law Society. Les travaux du comité ont servi de base à la présentation de Russell Dewhurst lors de la conférence Listening to the West (« À l'écoute de l'Occident ») donnée à l'Institut d'études œcuméniques de l'Université pontificale Saint-Thomas d'Aquin à Rome en janvier 2023, dans le cadre du Synode sur la synodalité dans l'Église catholique romaine.

Conclusion

La collaboration entre le Centre for Law and Religion, l'Ecclesiastical Law Society et le Conseil consultatif anglican pour la production de cette deuxième édition s'est révélée une expérience très fructueuse. Même dans les cinq mois qui ont suivi le lancement de la deuxième édition, l'intérêt et l'activité dans les cercles universitaires et œcuméniques indiquent que le projet continue de rendre de précieux services à l'Église.

Nous espérons que le Comité permanent pourra envisager un appel ou une résolution (équivalent à la résolution 14.20 publiée en 2008) pour encourager l'étude des Principes plus largement au sein de la Communion.

Bien sincèrement,

Russell Dewhurst, président du Principles of Canon Law Revision Committee (Comité de révision des principes du droit canonique)

Norman Doe, directeur du Centre for Law and Religion, université de Cardiff

Elizabeth Wilson, présidente de l'Ecclesiastical Law Society